L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

ÉTATS FINANCIERS

31 OCTOBRE 2025

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

ÉTATS FINANCIERS

31 OCTOBRE 2025

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	13

Sauvageau Hanley CPA inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 octobre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'insuffisance des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 octobre 2025 et le 31 octobre 2024, de l'actif à court terme au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024 et des actifs nets aux 31 octobre 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 3, fait partie intégrante de notre rapport.



Brossard
Le 20 janvier 2026

[1] Par Catherine Hanley, CPA auditrice

S&H

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Dons	307 770 $	238 075 $
Dons - Fondation Mirella & Lino Saputo	125 000	132 070
Collectes de fonds	24 541	67 084
Dons en actions	21 197	61 822
Autres revenus	2 919	5 547
Variation nette de la juste valeur des actions de sociétés cotées en bourse	2 448	1 024
Cotisations des membres	2 420	2 610
Perte sur cession de placements	-	(1 696)
	486 295	506 536
SUBVENTIONS (annexe A)	513 834	509 864
	1 000 129	1 016 400
CHARGES (annexe B)	1 016 352	1 001 797
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(16 223) $	14 603 $

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025 **5**

	Investis en immo-bilisations	Non affectés	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	7 212 $	74 819 $	82 031 $	67 428 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 967)	(12 256)	(16 223)	14 603
Acquisition d'immobilisations corporelles	12 025	(12 025)	-	-
SOLDE À LA FIN	15 270 $	50 538 $	65 808 $	82 031 $

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

BILAN

31 OCTOBRE 2025 **6**

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	292 173 $	347 143 $
Débiteurs (note 4)	14 832	6 391
Subventions à recevoir	-	3 905
Frais payés d'avance	9 578	10 239
	316 583	367 678
PLACEMENTS (note 5)	51 176	27 531
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	15 270	7 212
	383 029 $	402 421 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	61 444 $	44 440 $
Apports reportés (note 9)	255 777	275 950
	317 221	320 390
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	15 270	7 212
NON AFFECTÉS	50 538	74 819
	65 808	82 031
	383 029 $	402 421 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

Anick Lalande
_____, administrateur

Stéphanie Brisebois
_____, administrateur

L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025 **7**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(16 223) $	14 603 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	3 967	2 734
Variation nette de la juste valeur des actions de sociétés cotées en bourse	(2 448)	(1 024)
Dons en actions	(21 197)	(61 822)
Perte sur cession de placements	-	1 696
	(35 901)	(43 813)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	(7 044)	34 625
	(42 945)	(9 188)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	-	40 354
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 025)	(1 664)
	(12 025)	38 690
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(54 970)	29 502
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	347 143	317 641
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	292 173 $	347 143 $

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour objectif d'offrir un service de jumelage entre les parents d'enfant handicapé et/ou gravement malade et une infirmière ou étudiante en soins infirmiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apport sous forme de dons en actions

L'organisme reconnaît les dons en actions comme des produits et les évalue à leur juste valeur lorsqu'autrement ces actions auraient été achetées, que les actions sont utilisées dans le cours normal des activités et que la direction estime que la juste valeur peut être raisonnablement déterminée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique Services d'infonuagique à l'état des résultats. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dons et des subventions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	(8 441) $	16 891 $
Subventions à recevoir	3 905	-
Frais payés d'avance	661	(1 447)
Créditeurs	17 004	4 303
Apports reportés	(20 173)	14 878
	(7 044) $	34 625 $

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Taxes de vente	13 922 $	5 781 $
Dons à recevoir	910	610
	14 832 $	6 391 $

5. PLACEMENTS

	2025	2024
Actions de sociétés cotées en bourse, à la juste valeur	51 176 $	27 531 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	32 355 $	17 085 $	15 270 $	7 212 $

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximal de 50 000 $, au taux de 9,70 %. La convention de crédit est renégociable annuellement.

L'organisme possède une carte de crédit avec une limite autorisée de 4 000 $ au taux de 9,70 %.

8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Salaires	37 442 $	30 418 $
Fournisseurs et frais courus	20 521	10 990
Sommes à remettre à l'État	3 481	3 032
	61 444 $	44 440 $

9. APPORTS REPORTÉS

Financement destiné à couvrir les charges du prochain exercice :

	2025	2024
Produits		
Fondation Mirella & Lino Saputo	125 000 $	125 000 $
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	43 750	43 750
Fondation - Mission inclusion	32 083	32 083
Programme de soutien aux organismes communautaires - Mission globale	25 734	24 280
Centraide	16 666	12 718
Programme de soutien aux organismes communautaires - Mesure 38	6 594	6 667
Programme de soutien aux organismes communautaires - Répit	3 200	3 200
L'Appui proches aidants	1 454	2 000
Ville de Montréal	1 296	-
Fondation Molson	-	16 667
Fondation Choquette-Legault	-	4 166
Solidarité de parents de personnes handicapées	-	4 144
Fondation proches aimants Petro-Canada	-	1 275
	255 777	275 950
Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :		
Solde d'ouverture	275 950	261 072
Moins : montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(275 950)	(261 072)
Plus : montants reçus pour l'exercice suivant	255 777	275 950
Solde à la fin	255 777 $	275 950 $

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 15 048 $ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2026	15 048 $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 octobre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de prix autre

Au 31 octobre 2025, l'organisme est exposé à ce risque en raison de ses placements dans des actions de sociétés côtées en bourse dont la juste valeur fluctue en raison de la cote boursière. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de prix autre par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des placements.

12. RÉSULTATS - L'APPUI PROCHES AIDANTS - PROJET PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

	2025
PRODUITS	
Subvention - L'Appui proches aidants - projet Passage à l'âge adulte	50 894 $
CHARGES	
Salaires et charges sociales	44 000
Informatique	6 894
	50 894
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- $

13. RÉSULTATS - L'APPUI PROCHES AIDANTS - PROJET SALESFORCES

	2025	2024
PRODUITS		
Subvention - L'Appui proches aidants - projet Salesforces	17 000 $	13 000 $
CHARGES		
Services d'infonuagique	14 110	11 423
Salaires et charges sociales	2 890	1 577
	17 000	13 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- $	- $

ANNEXE A

SUBVENTIONS

	2025	2024
Programme de soutien aux organismes communautaires - Mission globale	137 168 $	137 413 $
Centraide	91 200	72 648
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	75 000	56 232
Mission inclusion	55 000	68 723
L'Appui proches aidants - projet Passage à l'âge adulte (note 12)	50 894	-
Programme de soutien aux organismes communautaires - Mesure 38	40 513	63 333
Solidarité de parents de personnes handicapées	20 140	44 731
Programme de soutien aux organismes communautaires - Répit	19 200	25 600
L'Appui proches aidants - projet Salesforces (note 13)	17 000	13 000
Autres	5 213	5 096
Ville de Montréal	1 296	20 658
Fondation du Grand Montréal	1 210	2 430
	513 834 $	509 864 $

ANNEXE B

CHARGES

Salaires et charges sociales	784 784 $	764 517 $
Informatique	51 683	51 883
Honoraires professionnels	47 754	43 095
Publicité et promotion	29 286	13 262
Loyer	22 572	22 572
Collectes de fonds	17 761	47 030
Services d'infonuagique	14 110	11 423
Licences, taxes et permis	12 940	13 131
Assurances	8 044	8 566
Déplacements	5 800	7 657
Nourriture	4 958	3 623
Frais divers	4 686	4 860
Énergie	4 020	3 462
Amortissements	3 967	2 734
Télécommunications	2 095	1 824
Fournitures de bureau et papeterie	1 892	2 158
	1 016 352 $	1 001 797 $